



**Programme  
des Nations Unies  
pour l'environnement**



Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/35  
20 avril 2015

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF DU  
FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Soixante-quatorzième réunion  
Montréal, 18-22 mai 2015

**PROPOSITION DE PROJET : KOWEÏT**

Le présent document contient les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche)

PNUE et ONUDI

## FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS Koweït

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION APPROUVÉE	MESURE DE CONTRÔLE
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (Phase I)	PNUE (principale), ONUDI	66 <sup>e</sup>	39,2 % d'ici 2018

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année : 2013	414,67 (tonnes PAO)
---	--------------	---------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)							Année : 2013		
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale par secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123					0,06				0,06
HCFC-141b		72,05				3,85			75,9
HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés		58,30							58,30
HCFC-142b		78,00							78,00
HCFC-22		44,28		24,20	189,75				258,23

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Valeur de référence 2009 – 2010 :		418,6	Point de départ des réductions globales durables :
			429,24
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :		239,15	Restante :
			190,09

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2015	2016	2017	2018	Total
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	80,9	25,5	0,0	22,2	128,5
	Financement (US\$)	3 600 586	1 133 958	0	989 000	5 723 544
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	8,1	8,0		2,3	18,5
	Financement (US\$)	377 301	371 703		108 600	857 604

(VI) DONNÉES DU PROJET			2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			s.o.	418,6	418,6	376,74	376,74	376,74	376,74	s.o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			s.o.	415,6	336,81	338,98	297,87	296,17	254,51	s.o.
Financement convenu (US\$)	PNUE	Coûts du projet	277 000	0	337 000	0	332 000	0	97 000	1 043 000
		Coûts d'appui	33 126	0	40 301	0	39 703	0	11 600	124 730
	ONUDI	Coûts du projet	3 537 450	0	3 349 382	0	1 054 845	0	920 000	8 861 677
		Coûts d'appui	265 309	0	234 457	0	73 839	0	64 400	638,005
Fonds approuvés par le Comité exécutif (US\$)	Coûts du projet		3 814 450	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,814,450
	Coûts d'appui		298 435	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	298,435
Total des fonds demandés pour approbation à cette réunion (US\$)	Coûts du projet					3 686 382				3 686 382
	Coûts d'appui					274 758				274 758

<b>Recommandation du Secrétariat :</b>	Pour examen individuel
--	------------------------

## DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du Gouvernement du Koweït, le PNUE, en qualité d'agence principale d'exécution, a soumis à la 74e réunion une demande de financement pour la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour un montant total de 3 961 140 \$US, soit 337 000 \$US, plus 40 301 \$US de coûts d'appui d'agence pour le PNUE, et 3 349 382 \$US plus 234 457 \$US de coûts d'appui d'agence pour l'ONUDI<sup>1</sup>. La demande comprend un rapport périodique portant sur la mise en œuvre de la première tranche ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche pour la période de 2015 à 2016.

### Rapport sur la consommation de HCFC

#### *Consommation de HCFC*

2. Le Gouvernement du Koweït a fait état d'une consommation estimée à 336,17 tonnes PAO de HCFC en 2014. La consommation de HCFC sur la période de 2010 à 2014 est indiquée dans le tableau 1.

**Tableau 1. Consommation de HCFC au Koweït (données de l'article 7 2010-2014)**

HCFC	2010	2011	2012	2013	2014*	Valeur de référence
<b>Tonnes</b>						
HCFC-22	5 234,00	4 432,00	4 687,4	4 731,8	3 373	4 735,5
HCFC-123	25,0	3,0	4,8	2,3	2,72	14,0
HCFC-141b	667,00	682,00	693,4	690,9	728,56	683,5
HCFC-142b	1 190,00	1 214,00	1 322,6	1 205,8	1 083,51*	1 272,0
<b>Total de HCFC (mt)</b>	<b>7 116</b>	<b>6 331</b>	<b>6 708,2</b>	<b>6 630,8</b>	<b>5 188,0</b>	<b>6 705</b>
HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés***	182,0	170,0	450,0	530,0		96,73**
<b>Tonnes PAO</b>						
HCFC-22	287,87	243,76	257,81	260,25	185,51	260,45
HCFC-123	0,50	0,06	0,10	0,05	0,16	0,28
HCFC-141b	73,37	75,02	76,27	75,99	80,14	75,19
HCFC-142b	77,35	78,91	85,97	78,38	70,43	82,68
<b>Total de HCFC (tonnes PAO)</b>	<b>439,09</b>	<b>397,75</b>	<b>420,15</b>	<b>414,67</b>	<b>336,17</b>	<b>418,6</b>
HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés***	20,02	18,7	49,5	58,3		10,64**

\* Données estimées telles que présentées par le PNUE, non encore indiquées dans les données du PN ni en vertu de l'article 7

\*\* Point de départ conformément à l'Accord entre le Gouvernement et le Comité exécutif

\*\*\* Données non encore indiquées pour 2014

3. Le Gouvernement du Koweït a défini un calendrier d'élimination en vertu de son Accord avec le Comité exécutif plus contraignant que celui du Protocole de Montréal. La consommation estimée pour 2014 (336,17 tonnes PAO) se trouve dans les limites de consommation maximale admissible pour 2014 (336,81 tonnes PAO) prévues par l'Accord.

#### *Rapport de mise en œuvre du programme national (PN)*

4. Le Gouvernement du Koweït a fait état des données de consommation de HCFC du secteur pour 2013 dans le rapport de mise en œuvre du PN qui correspond aux données indiquées en vertu de l'article 7.

<sup>1</sup> Cette tranche aurait dû être présentée en 2014.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH*Le cadre juridique*

5. Une nouvelle loi environnementale 42 a été promulguée en octobre 2014 ; celle-ci prévoit la mise en place d'un système de quotas de HCFC à compter de janvier 2015. L'Autorité publique pour l'environnement du Koweït (EPA) contrôle les importations de HCFC par le biais du système de quotas devenu opérationnel depuis 2000. Des statuts et procédures relatifs aux SAO seront émis d'ici le mois d'octobre 2015.

6. La mise en œuvre du système de quotas se fait en étroite collaboration avec les autorités douanières qui n'autoriseront l'importation ou l'exportation qu'en cas d'approbation adaptée émanant de l'EPA ou de l'Unité nationale de l'Ozone (UNO), accompagnée de la bonne documentation.

*Secteur de fabrication*

7. Deux entreprises spécialisées dans les mousses de polystyrène extrudé (XPS) (Gulf et Isofoam) ont pour projet de reconvertir l'ensemble des quatre lignes au cours de la deuxième tranche, ainsi qu'indiqué dans le Tableau 2. Au départ, il était prévu d'achever une ligne dans chaque entreprise en 2014.

**Tableau 2. État d'avancement des projets de conversion chez Gulf et Isofoam**

Jalon	État	Date
Émission des appels d'offres	Achevé	Août 2014
Évaluation des offres	Achevé	Novembre 2014
Émission du bon de commande	Achevé	Janvier 2015
Conception technique	Achevé	Mars 2015
Livraison des principaux équipements	Prévu	Novembre 2015
Dédouanement	Prévu	Décembre 2015
Mise en service, lancement	Prévu	Janvier 2016
Formation sur le lieu de travail	Prévu	Janvier 2016

8. Dans le secteur des mousses de polyuréthane (PU), les activités d'assistance technique ont commencé avec la prévision d'un atelier autour du deuxième trimestre 2015.

*Secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération*

9. Quinze identificateurs de réfrigérants ont été fournis aux autorités douanières et commerciales fin 2013. La formation des agents des douanes commencera en mai 2015. L'élaboration du système électronique d'octroi de permis visant à soutenir les réglementations nationales relatives à l'octroi de permis et aux quotas d'importation a été lancée via un processus d'appel d'offres. Une année devrait être nécessaire pour travailler sur ce système, en tenant compte de la période d'essai.

10. Un groupe de travail a été mis en place et un plan de travail a été approuvé pour les activités liées à l'examen et à la mise à jour des normes et des codes nationaux en vigueur relatifs à l'étiquetage, l'utilisation de l'ammoniac et des hydrocarbures (HC) dans les installations, l'entretien des équipements à base d'ammoniac et de HC, la manipulation et la mise au rebut des cylindres réfrigérants. Une étude de faisabilité et des lignes directrices pour la mise en place d'un centre de récupération seront mises en place d'ici septembre 2015.

11. Le processus de certification des techniciens, de formation des techniciens d'entretien et de préparation d'une étude des solutions durables de climatisation au Koweït commencera également en mai 2015.

*Mise en œuvre du projet et unité de suivi*

12. L'EPA a formé une Équipe spéciale de gestion de projet (EGP) qui sera chargée de la mise en œuvre du PGEH.

Niveau de décaissement des fonds

13. En mars 2015, sur les 3 814 450 \$US approuvés à ce jour (277 000 \$US pour le PNUE et 3 537 450 \$US pour l'ONUDI), 264 246 \$US (7 pour cent) avaient été décaissés seulement par l'ONUDI. Le solde de 3 550 204 \$US sera décaissé en 2015 (Tableau 3).

**Tableau 3. Rapport financier de la phase I du PGEH pour le Koweït (\$US)**

Agence	Première tranche	
	Approuvé	Décaissé
PNUE	277 000	0
ONUDI	3 537 450	264 246
<b>Total</b>	3 814 450	264 246
<b>Taux de décaissement (en %)</b>		7

Plan de mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

14. En plus des activités restant à accomplir grâce aux fonds reçus au titre de la première tranche, les activités suivantes seront mises en œuvre :

- (a) Conversion de la seconde ligne des deux entreprises spécialisées dans les mousses de XPS, Gulf et Isofoam, et conversion au sein de la société Al Masaha Company (ONUDI) (2 706 000 \$US) ;
- (b) Projets d'investissement dans la mousse PU ciblés sur deux entreprises (Kuwait Polyurethane Industry Co et Kirby Building Systems). Deux ateliers seront également organisés dans le cadre de l'assistance technique apportée aux consommateurs de mousse de pulvérisation (ONUDI) (643 382 \$US) ;
- (c) Formation des 500 agents des autorités douanières, commerciales et environnementales (PNUE) (25 000 \$US) ;
- (d) Création du Centre national de certification avec la fourniture de l'équipement de formation, la formation et la certification de 500 techniciens (en plus des 150 techniciens devant être formés et certifiés grâce aux fonds de la première tranche). Des normes et des codes nationaux pertinents seront aussi élaborés et mis à jour (PNUE) (220 000 \$US) ;
- (e) Un programme de sensibilisation aux solutions à faible potentiel de réchauffement global visant à remplacer les HCFC et ciblés sur les gros consommateurs finaux, les propriétaires de bâtiments, les consultants et les décideurs (PNUE) (20 000 \$US) ; et
- (f) Poursuite de l'activité de l'EGP (PNUE) (72 000 \$US).

## OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

### OBSERVATIONS

#### Rapport sur la consommation de HCFC

15. Le PNUE a indiqué la consommation de HCFC pour 2014 qui s'élève à 336,17 tonnes PAO, soit un chiffre légèrement inférieur à la consommation maximale admissible pour 2014 : 336,81 tonnes PAO. Le PNUE a expliqué que le Koweït avait fixé son quota pour 2014 à proximité de la consommation maximale admissible prévue par l'Accord en raison de la demande soutenue dans le secteur de l'entretien et des difficultés rencontrées pour parvenir à une réduction importante en raison du retard des projets d'investissement prévus au titre de la première tranche.

16. Le Secrétariat a également noté que le Gouvernement du Koweït, dans son Accord avec le Comité exécutif, s'était engagé à réduire sa consommation de HCFC à 297,87 tonnes PAO pour 2016 par rapport aux 376,74 tonnes PAO autorisées en vertu du Protocole de Montréal. Le PNUE a également confirmé l'engagement du Gouvernement de satisfaire à ces mesures de réduction plus contraignantes pour la phase I du PGEH.

#### *Rapport de vérification*

17. Une vérification de la consommation de HCFC du Koweït est nécessaire pour l'année 2014. Au moment de la rédaction du présent document, le rapport de vérification n'avait pas été reçu au Secrétariat. Le PNUE a indiqué que le processus de vérification était en cours et que le rapport de vérification devrait être prêt d'ici la fin du mois d'avril 2015. Conformément à la décision 72/19(b), si le rapport de vérification n'était pas prêt à temps pour la première réunion de l'année, le transfert des fonds approuvés pour les tranches aux agences bilatérales et d'exécution aurait lieu uniquement après réception par le Secrétariat du rapport de vérification confirmant que, dans l'année précédant immédiatement la demande de tranche, le pays a respecté le Protocole de Montréal et l'Accord conclu entre son Gouvernement et le Comité exécutif.

#### Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH

#### *Le cadre juridique*

18. Conformément à la décision 63/17, confirmation a été reçue du gouvernement qu'un système national applicable d'octroi de permis et de quotas pour les importations et les exportations de HCFC était en place et que le système était capable d'assurer le respect du Protocole de Montréal. Le quota d'importation de HCFC pour 2015 a été établi à 338,98 tonnes PAO. Pour les années suivantes, le quota annuel dépendra de la consommation maximale admissible prévue par l'Accord conclu entre le Gouvernement du Koweït et le Comité exécutif.

#### *Secteur de fabrication*

19. Le Secrétariat a fait état d'un retard dans le lancement de la conversion des deux entreprises spécialisées dans les mousses de XPS (Gulf et Isofoam), laquelle n'a montré quelques progrès qu'en 2014. L'ONUDI a expliqué que les retards étaient dus à des difficultés pour parvenir à des accords sur les aspects techniques du projet (par exemple, des offres d'équipement plus chères que le financement approuvé), difficultés qui ont été résolues au cours de ces deux dernières années. L'organisation a également confirmé que les documents techniques, les contrats, les caractéristiques techniques des équipements, et un plan de travail avec un calendrier clair de l'achèvement du projet avaient été finalisés, ce qui faciliterait une mise en œuvre rapide du projet. Pour ce qui est du décaissement tardif des fonds destinés aux entreprises, l'ONUDI a expliqué qu'ils étaient dus à des garanties bancaires qui devaient être

fournies par les entreprises. Elles ont été reçues récemment et les versements sont en cours de traitement, comme indiqué dans le Tableau 4.

**Tableau 4. Calendrier de paiement et d'achèvement pour les entreprises spécialisées dans les mousses de XPS**

Description	Date	Montant (\$US)	
		Gulf	Isofoam
1 <sup>er</sup> versement	Avril 2015	275 500	315 955
2 <sup>e</sup> versement (inspection de l'équipement avant l'expédition)	Octobre 2015	275 500	315 955
3 <sup>e</sup> versement (remise du document d'expédition des marchandises)	Novembre 2015	1 000 000	1 000 000
4 <sup>e</sup> versement (réception et acceptation)	Janvier 2016	178 000	164 590
<b>Total</b>		<b>1 729 000</b>	<b>1 796 500</b>

#### *Secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération*

20. Le Secrétariat a fait remarqué que la plupart des activités prévues dans le secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération au titre de la première tranche n'étaient pas encore achevées en raison du retard dans la signature du contrat entre le PNUE et l'EPA, conclu qu'en novembre 2014. Le PNUE a indiqué que parmi les raisons du retard figuraient les difficultés pour parvenir à un accord sur le plan détaillé de mise en œuvre et les coûts associés, les changements au niveau de l'agent chargé du contrôle des SAO et du directeur de l'EPA sans oublier les changements au niveau des instruments contractuels du PNUE qui avaient besoin d'une clarification juridique pour les agents de l'EPA. Le PNUE a en outre informé que le premier versement destiné au pays, d'un montant de 158 243 \$US, avait été traité par le PNUE et qu'il devrait être perçu prochainement par le pays, et que jusque là, il ne pourrait être présenté comme décaissement.

#### Niveau de décaissement des fonds

21. Le Secrétariat a noté qu'à partir du 31 mars 2015, le niveau de décaissement de 264 246 \$US provenant du financement approuvé de la tranche précédente était inférieur au seuil de décaissement de 20 pour cent. Par conséquent, la condition requise pour le déblocage de la deuxième tranche n'était pas remplie.

22. Toutefois, en tenant compte du décaissement par le PNUE de 158 243 \$US d'ici la mi-avril 2015 (ainsi que mentionné au paragraphe. 20) et des versements de l'ONUDI aux deux entreprises spécialisées dans les mousses de XPS (Gulf et Isofoam) d'un montant de 591 455 \$US d'ici fin avril (Tableau 4), le niveau de décaissement provenant de la tranche approuvée précédemment serait de 26,6 pour cent.

#### Plan de mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

23. En discutant du plan de travail relatif à la tranche, le Secrétariat a été préoccupé par l'actuelle demande d'une deuxième tranche en faisant remarquer les retards importants dans la mise en œuvre de la première tranche et le faible taux de décaissement pour les deux projets d'investissement. Il a également noté que les projets d'investissement actuellement mis en œuvre ne devraient être achevés qu'au début de l'année 2016 qu'il n'y aurait aucune contribution en 2015. Il a également rappelé que la demande actuelle ne semblait pas avoir satisfait aux exigences des demandes de tranches en vertu de l'Accord.

24. Le PNUE a souligné que le déblocage de la deuxième tranche du PGEH était particulièrement important dans la mesure où la plus grande partie de l'élimination aura lieu dans le secteur de la fabrication, là où la conversion de trois entreprises supplémentaires a été lancée. Les travaux de préparation ont commencé pour s'assurer que les activités de ces entreprises commencent immédiatement une fois la deuxième tranche attribuée. Les activités dans le secteur de l'entretien des systèmes de

réfrigération sont également mises en œuvre comme prévu. Tout retard dans l'approbation de la tranche mettrait en péril la situation du Koweït et le placerait dans une situation d'éventuel non-respect de l'Accord que le pays a conclu avec le Comité exécutif.

25. Comme demandé, le PNUE et l'ONUDI ont présenté un plan de décaissement pour la tranche de 2015 ainsi qu'un flux de trésorerie pour le reste des activités à mettre en œuvre au cours de la phase I, ainsi qu'indiqué dans le Tableau 5.

**Tableau 5. Proposition de flux de trésorerie pour les tranches restantes de la phase I du PGEH au Koweït**

Activité	Financement approuvé dans la tranche 1	Futures tranches	Flux de trésorerie prévu par projet (\$US)						Total des flux de trésorerie (\$US)
			2014	2015	2016*	2017	2018	2019	
Toutes les dépenses autres que les investissements, y compris la PMU (PNUE)									
Contrat avec le PNUE pour les activités autres que les investissements et la PMU (y compris les fonds réaffectés du PGEF)	277 000	766 000		330 000	250 000	250 000	150 000	63 000	1 043 000
Mousse de XPS (ONUDI)									
Isofoam	1 754 100	1 909 230	1 754 100	993 000	221 775		500 000		3 468 875
Gulf	1 756 350	1 584 775	1 756 350	863 000	496 230		420 000		3 535 580
Al-Masaha	-	888 920		850 080	38 840				888 920
<b>Sous-total XPS</b>	<b>3 510 450</b>	<b>4 382 925</b>	<b>3 510 450</b>	<b>2 706 080</b>	<b>756 845</b>	<b>-</b>	<b>920 000</b>		<b>7 893 375</b>
Activité	Financement approuvé dans la tranche 1	Futures tranches	Flux de trésorerie prévu par projet (\$US)						Total des flux de trésorerie (\$US)
			2014	2015	2016*	2017	2018	2019	
Mousse de PU (ONUDI)									
Kuwait PU	-	359 114		359 114					359 114
Kirby Systems	-	254 268		254 268					254 268
<b>Sous-total PU</b>	<b>-</b>	<b>613 382</b>	<b>-</b>	<b>613 382</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>613 382</b>
Assistance technique pour le secteur de la mousse (ONUDI)									
Assistance technique pour les PME spécialisées dans la mousse	-	50 000			50 000				50 000
Assistance technique pour les consommateurs de mousse de pulvérisation	15 000	60 000	4 053	40 947	30 000				75 000
<b>Sous-total entretien</b>	<b>15 000</b>	<b>110 000</b>	<b>4 053</b>	<b>40 947</b>	<b>80 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>125 000</b>
Programme de récupération national des HCFC (ONUDI)									
Élaboration de lignes directrices nationales	11 920		11 920						11 920
Préparation des documents d'appel d'offres, évaluation des offres et fourniture des équipements		218 000			218 000				218 000
<b>Sous-total programme de récupération</b>	<b>11 920</b>	<b>218 000</b>	<b>11 920</b>	<b>-</b>	<b>218 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>229 920</b>
<b>Total</b>	<b>3 537 370</b>	<b>5 324 307</b>	<b>3 526 423</b>	<b>3 360 409</b>	<b>1 054 845</b>	<b>-</b>	<b>920 000</b>		<b>8 861 677</b>

\* La troisième tranche sera demandée à la dernière réunion en 2016 et non à la première réunion comme cela était prévu au départ.



### Révision de l'Accord du PGEH

26. Le PGEH pour le Koweït a été approuvé lors de la 66<sup>e</sup> réunion lorsque le Comité exécutif a également pris sa décision relative aux coûts d'appui des futures tranches du PGEH (décision 66/17(c))<sup>2</sup>. Le Secrétariat a mis à jour l'appendice 2-A pour réviser les coûts d'appui d'agence, et un nouveau paragraphe a été ajouté pour indiquer que l'Accord mis à jour remplaçait celui conclu lors de la 66<sup>e</sup> réunion, comme indiqué à l'annexe I du présent document. L'Accord intégral révisé sera joint au rapport final de la 74<sup>e</sup> réunion.

### Conclusion

27. Le Secrétariat a indiqué que le Koweït avait respecté le Protocole de Montréal en 2013. Un système de quotas de HCFC mis à jour est opérationnel depuis janvier 2015. Malgré le retard dans le décaissement, le Koweït a montré quelques progrès à la fois dans les secteurs de la fabrication et de l'entretien des systèmes de réfrigération. Un certain nombre d'activités de préparation ont commencé dans le secteur de l'entretien. Le niveau de décaissement est inférieur à 10 pour cent du total des fonds approuvés à ce jour. Par conséquent, les conditions de déblocage de la deuxième tranche n'ont pas été remplies. Toutefois, afin de poursuivre les activités de conversion et pour s'assurer que le pays continuera à respecter les objectifs plus contraignants de consommation maximale admissible établis par le Koweït dans son Accord avec le Comité exécutif, le PNUE demande que le financement de la deuxième tranche soit approuvé.

### **RECOMMANDATION**

28. Le Comité exécutif pourrait envisager :

- (a) De prendre note :
  - (i) Du rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour le Koweït ;
  - (ii) Du fait que le Secrétariat avait mis à jour l'appendice 2-A de l'Accord entre le Gouvernement du Koweït et le Comité exécutif, pour refléter le changement des frais d'appui dûs au nouveau régime des coûts administratifs, et qu'un nouveau paragraphe 16 avait été ajouté pour indiquer que l'Accord mis à jour remplaçait celui conclu lors de la 66<sup>e</sup> réunion, tel qu'il apparaît en annexe I du présent document.
- (b) D'approuver la deuxième tranche de la phase I du PGEH pour le Koweït et le plan de mise en œuvre de la tranche correspondante pour 2015-2016, pour un montant de 3 961 140 \$US, soit 337 000 \$US, plus les coûts d'appui de l'agence de 40 301 \$US pour le PNUE, et 3 349 382 \$US, plus les coûts d'appui de l'agence de 234 457 \$US pour l'ONUDI, étant entendu que les fonds approuvés ne seraient pas transférés au PNUE jusqu'à ce que le Secrétariat ait examiné le rapport de vérification et confirmé que le Gouvernement du Koweït a respecté le Protocole de Montréal et l'Accord conclu entre le Gouvernement et le Comité exécutif.

<sup>2</sup> Pour appliquer le régime des coûts administratifs existant à la première tranche des accords approuvés à la 66<sup>e</sup> réunion et réexaminer les frais d'agence pour les tranches suivantes à la 67<sup>e</sup> réunion.

Annexe I

**TEXTE À INCLURE DANS LE PROJET D'ACCORD MIS À JOUR ENTRE LE  
GOUVERNEMENT DU KOWEÏT ET LE COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL  
POUR LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DES  
HYDROCHLOROFLUOROCARBURES**

(Les changements importants sont indiqués en gras pour plus de clarté)

**16. Le présent Accord révisé remplace l'Accord conclu entre le Gouvernement du Koweït et le Comité exécutif à la 66<sup>e</sup> réunion de ce dernier.**

**APPENDICE 2-A : LES OBJECTIFS ET LE FINANCEMENT**

Ligne	Caractéristiques	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	s.o.	418,60	418,60	376,74	376,74	376,74	376,74	s.o.
1.2	Consommation totale maximum autorisée des substances du groupe I de l'annexe C (tonnes PAO)	s.o.	415,60	336,81	338,98	297,87	296,17	254,51	s.o.
2.1	Financement convenu pour le PNUE, agence principale (\$US)	2 77 000	0	337 000	0	332 000	0	97 000	1 043 000
2.2	Coûts d'appui pour l'agence principale (\$US)	33 126	0	40 301	0	39 703	0	11 600	124 730
2.3	Financement convenu pour l'ONUDI, agence de coopération (\$US)	3 537 450	0	3 349 382	0	1 054 845	0	920 000	8 861 677
2.4	Coûts d'appui pour l'agence de coopération (\$US)	265 309	0	<b>234 457</b>	0	<b>73 839</b>	0	<b>64 400</b>	<b>638 005</b>
3.1	Total du financement convenu (\$US)	3 814 450	0	3 686 382	0	1 386 845	0	1 017 000	9 904 677
3.2	Total des coûts d'appui (\$US)	298 435	0	<b>274 758</b>	0	<b>113 542</b>	0	<b>76 000</b>	<b>762 735</b>
3.3	Total des coûts convenus (\$US)	4 112 885	0	<b>3 961 140</b>	0	<b>1 500 387</b>	0	<b>1 093 000</b>	<b>10 667 412</b>
4.1.1	Élimination totale de HCFC-22 convenue de réaliser en vertu du présent Accord (tonnes PAO)								81,25
4.1.2	Élimination de HCFC-22 à réaliser dans le cadre de projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)								0,00
4.1.3	Consommation restante admissible de HCFC-22 (tonnes PAO)								179,25
4.2.1	Élimination totale de HCFC-123 convenue de réaliser en vertu du présent Accord (tonnes PAO)								0,00
4.2.2	Élimination de HCFC-123 à réaliser dans le cadre de projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)								0,00
4.2.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-123 (tonnes PAO)								0,30
4.3.1	Élimination totale de HCFC-141b convenue de réaliser en vertu du présent Accord (tonnes PAO)								75,20
4.3.2	Élimination de HCFC-141b à réaliser dans le cadre de projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)								0,00
4.3.3	Consommation restante admissible de HCFC-141b (tonnes PAO)								0,00
4.4.1	Élimination totale de HCFC-142b convenue de réaliser en vertu du présent Accord (tonnes PAO)								82,70
4.4.2	Élimination de HCFC-142b à réaliser dans le cadre de projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)								0,00
4.4.3	Consommation restante admissible de HCFC-142b (tonnes PAO)								0,00
4.5.1	Élimination totale du HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés convenue de réaliser en vertu du présent Accord (tonnes PAO)								0,00
4.5.2	Élimination de HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés à réaliser dans le cadre de projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)								0,00
4.5.3	Consommation restante admissible de HCFC-141b contenu dans les polyols pré mélangés importés (tonnes PAO)								10,64